

Procès-verbal
Réunion du Conseil Municipal
Séance du 5 décembre 2012

L'an deux mil douze, le cinq du mois de décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard CUARTERO, Maire.

Date de convocation : 28 novembre 2012.

PRESENTS : Mrs CUARTERO - JULLIEN - BOYE - MUNOZ - SOUAN -
Mmes ESPUGNE DARSEES - AGUILLON - DEPLANCHE S. - DUTHEIL -
TREJAUT -

EXCUSES : Mr NOGUES - Mme BARRIERE

Secrétaire de séance : Mr BOYE J.

INDEMNITES DE GARDIENNAGE ET D'ENTRETIEN RELAIS NAUTIQUE
Année 2012

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que madame Aloy Jacqueline perçoit annuellement, une indemnité pour le gardiennage et l'entretien du relais nautique.

Le montant de cette indemnité s'élevait à 542 € (brut), soit à un montant de 500,81 € (net) pour 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire pour 2012 l'indemnité versée en 2011.

REGIME INDEMNITAIRE - ANNEE 2012

Le Conseil Municipal décide d'allouer une prime de fin d'année au personnel municipal versée sous forme d'IHTS pour les uns et d'IEMP pour les autres.

Montant de 2011 reconduit à l'unanimité : - titulaires : 550 Euros

- non titulaire : 220 Euros

DELIBERATION POUR AMENAGEMENT DE PLATEAUX SURELEVES D10

Monsieur le Maire expose à ses collègues que les travaux de mise en sécurité des deux entrées de bourg sont en cours d'achèvement.

Après avis favorable du Centre Routier Départemental, il est décidé à l'unanimité d'aménager deux plateaux surélevés sur la Départementale 10.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour signer la convention autorisant la commune à réaliser les travaux d'aménagement de deux ralentisseurs sur le domaine départemental.

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION PROGRAMMATION CULTURELLE 2013

Monsieur le Maire expose que la programmation culturelle de 2013 repose essentiellement sur l'organisation des 13èmes Rencontres Lyriques organisées les 26,27 et 28 juillet 2013. Suivront ensuite la Fête du Fleuve avec le Mascaret et une soirée théâtrale sur septembre 2013.

Le budget prévisionnel de cette programmation s'élève à :

Dépenses :	- artistique	:	15 500 €
	- charges sociales	:	3 500 €
	- administration	:	2 450 €
	- communication	:	1 000 €
	- impôts et taxes	:	500 €
	- dépenses annexes	:	650 €
	Total	:	23 600 €

Recettes :

	- Département	:	4 500 €
	- CDC Portes//2 Mers	:	2 200 €
	- Commune	:	15 900 €
	Total	:	23 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve cette programmation culturelle,
- adopte le plan de financement présenté,

- mandate Monsieur le Maire pour solliciter les subventions inscrites dans le prévisionnel et signer toutes pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE VOYAGE SCOLAIRE A PARIS

Monsieur le Maire donne lecture à ses collègues d'une lettre écrite par les écoliers de la classe de Mlle Guichard. Ils sollicitent une aide de 2 500 € pour leur voyage culturel à Paris prévu du 25 au 27 février 2013.

Le coût total s'élève à 6 092 € et ils sollicitent 2 500 € représentant d'après Monsieur Munoz les frais de transport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à prendre en charge sur l'exercice 2013 la somme de 2 500 € pour permettre aux élèves de la classe des CM de profiter de cette sortie culturelle.

DELIBERATION POUR SUBVENTION POLYCHROMIE STATUES

Monsieur le Maire fait part à ses collègues de la demande de l'association des Monuments et Sites Cambais de prise en charge des frais de polychromie des deux statues qui seront installées par la suite dans l'Eglise.

Le devis du sculpteur s'élève à 5 180 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à prendre en charge cette dépense sur l'exercice 2013.

DEMANDE DU CLUB DE BASKET BALL DE QUINSAC

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande écrite par Monsieur Bonnal, responsable du Basket Ball de Quinsac qui souhaiterait récupérer les anciens paniers de Basket de la commune.

Considérant que le club de Basket de Quinsac œuvre sur le territoire de la communauté de communes des Portes de l'Entre Deux Mers, le Conseil Municipal, unanime, donne son accord pour céder à titre gracieux les paniers de basket de Cambes.

AUTRES QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne la date de la prochaine réunion pour le journal municipal le 17 décembre à 17 heures 30.
- Il est demandé à Monsieur le Maire si le jugement du tribunal administratif pour la carte communale était intervenu. Monsieur le Maire répond que d'après l'avocat, le juge aurait considéré que le maire a fait une erreur d'appréciation et qu'il demanderait la suppression de la zone inconstructible sur les terrains concernés.

- Madame Deplanche demande au Maire de prendre un arrêté de mise en péril concernant l'immeuble appartenant à la famille Ballet. Monsieur le Maire lui répond que le rétrécissement de la voie à cet endroit entraîne le ralentissement des véhicules.
- Madame Dutheil demande de procéder à une désignation de délégué au SIAMD.

La séance est levée à 19 heures 35.

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,